Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-200040442-20250523-DEL2025-087-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/06/2025

Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION

République française *2025/....*
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 22 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux mai, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le seize mai deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	34	Suffrages exprimés :	48
Absents :	21	- dont POUR :	48
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	7	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	Mme PONTET Annie
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BLANCHET Fabienne	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
M. BOREL Félix	M. LIBERATO Fabrice	Mme ROUX Isabelle
Mme BUCHACA Sophie	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SILVESTRE Claude
M. CARLIER Roland	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSE Patrick	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	Mme MONFRIN Marie-Josée	
M. DECHER Martine	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. DERRIVE Eric	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérésa
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSE Patrick
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme ANGELETTI Frédérique
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NALLET Christine	ayant donné pouvoir à Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme PIERI Julia	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. SEBBAH Didier	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland

Absents excusés :
M. KITAEFF Richard
Mme MACK Marie-Thérèse

Absents non-excusés :
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme DAUPHIN Mathilde
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. MOUNIER Christian
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :
Mme BLANCHET Fabienne

Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION	République française 2025/.... Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Séance du 22 mai 2025

N° 2025-087	**AFFAIRES GENERALES** – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 3 avril 2025

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15, L. 2121-26, L. 5211-1 et L. 5211-2 ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu le règlement intérieur de LMV Agglomération approuvé par délibération du conseil communautaire n°2023/125 en date du 29 juin 2023.*

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 avril 2025 joint en annexe.

Cavaillon, le 23 mai 2025

La Secrétaire de séance,

Fabienne BLANCHET

Le Président,

Gérard DAUDET

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération * LMV *

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté d'agglomération dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage. Elle peut également être contestée par la voie du recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou affichage ou de la date de la décision de rejet expresse ou implicite prise par l'administration sur le recours gracieux préalable.